



REGLEMENTS CAMPING DU VÉLIRIUM 2022

En procédant à la réservation d'un espace de camping au sein de Vélirium 2022 dans les lieux désignés par la Corporation événements d'été de Québec (l'« **Organisateur** ») vous confirmez être majeur, qu'aucun autre consentement n'est nécessaire pour donner plein effet aux présentes et acceptez ce qui suit et vous engagez à ce que vous et vos invités s'y conforment.

Camping Vélirium 2022 (le « Camping »)

I- CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Horaire:

Mardi 2 août 2022 au dimanche 7 août 2022 : 7h00 à 23h00

Le *check in* se fait entre 16 h 00 et 20 h 00.

Le *check out* se fait avant 12h00.

Couvre-feu : 23 h 00

L'horaire peut être modifié sans préavis par l'Organisateur à sa discrétion.

Services en place (tentes et VR):

- Station de déchets et recyclage;
- Toilettes sèches;
- Douches chauffées;
- Dépanneur payant (eau, bière, glace);
- Feu commun. Interdiction de faire des feux personnels;
- Station d'eau potable;
- Tables à pique-nique.

Les services peuvent être modifiés sans préavis par l'Organisateur à sa discrétion.

Zone des tentes :

- Une (1) tente est permise par emplacement, pour deux campeurs;
- L'Organisateur se réserve le droit de modifier les emplacements;
- Pas d'emplacement réservé à l'avance – premier arrivé premier servi;
- Pas de garantie d'emplacement contigus si vous êtes plusieurs;
- Inclus un (1) espace de stationnement à proximité de l'emplacement (inclus dans le prix);
- Vous devez nettoyer votre zone avant de quitter;
- Des frais de 12,50\$ s'appliquent pour chaque personne supplémentaire.

Zone des VR :

- L'emplacement peut accueillir un (1) VR, pour deux campeurs;
- Des frais de 12,50\$ s'appliquent pour chaque personne supplémentaire.

Autres informations :

- Aucune électricité sur le site du Camping
- Aucun éclairage
- Animaux non permis



- Vous et vos invités devez en tout temps agir avec prudence et diligence dans le respect des règlements.

Fin de la réservation en ligne: Mardi le 1^{er} août à midi.

Pour plus d'informations: info@velirium.com

L'horaire peut être modifié sans préavis par l'Organisateur à sa discrétion.

Politique de remboursement :

Les réservations sont non remboursables, sauf en cas de fermeture du Camping par l'Organisateur. Vous serez alors remboursé du plein montant payé au moment de l'inscription.

II – CONDITIONS GÉNÉRALES

Espace. L'espace auquel vous avez accès est aux fins de faire du Camping seulement et peut être modifié par l'Organisateur à sa discrétion. Aucune autre activité n'est autorisée.

Sécurité. Une équipe de sécurité est prévue sur le site du Camping. Malgré ce qui précède, les Bénéficiaires ne sont responsables des objets/produits perdus, volés ou détruits appartenant à vous ou vos invités, incluant votre véhicule et tous biens sous votre garde ou contrôle ou se trouvant dans votre espace de Camping et plus généralement sur le site du Camping ou du Vélirium. Nonobstant ce qui précède, l'Organisateur peut modifier la sécurité fournie à son entière discrétion et sans préavis. Aucune garantie ni obligation de moyen ou de résultat n'est formulée par l'Organisateur.

Normes Sanitaires. Vous et vos invités vous engagez à respecter les règlements du Camping ainsi qu'à toutes lois et toutes directives de l'Organisateur applicables au Camping actuelles, à venir et leurs mises à jour. Vous vous engagez à respecter toutes les lois, normes, directives et politiques émises par les autorités gouvernementales compétentes en vigueur le jour du Camping, incluant sanitaire dans le contexte de la COVID-19. Vous reconnaissez que l'Organisateur et l'UCI peuvent émettre des requis spécifiques à ce sujet et vous devrez vous y conformer pour participer au Camping. Les décisions de l'Organisateur sont finales et sans appel.

Non-respect des règlements. L'Organisateur se réserve le droit d'expulser toute personne du Camping qui ne respecte pas les présents règlements, qui trouble l'ordre du Camping sans remboursement et les référer, si les circonstances l'imposent, aux autorités compétentes, dont policières. Vous devez également vous conformer aux normes sanitaires émises par les autorités compétentes dans le contexte de la COVID-19 et exiger que vous employés et ressources s'y conforment

Assurance. Vous devez détenir une couverture d'assurances appropriée pour vos activités, vos biens, vos équipements et votre responsabilité. Les Bénéficiaires ne peuvent en aucun cas être tenu responsable, de quelque façon, incluant notamment en cas de bris, de vol, de perte, de dommage ou de tout autre incident affectant vos biens, équipements, et personnes lesquels sont



sous votre seule et entière responsabilité. Les Bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité à cet égard.

Déclaration du risque et responsabilité. L'exercice du Camping et l'utilisation du site du Camping et du Vélirium sont à vos risques et périls. Vous acceptez d'assumer seul la responsabilité de tout dommage de quelque nature que ce soit que vous et vos invités pourraient subir ainsi que tout dommage que vous et vos invités pourraient causer à autrui à l'occasion, pendant et après le Camping. Vous (et vos ayants droit, héritiers, exécuteurs et successeurs) libérez, exonérez et dégagez volontairement de toute responsabilité l'Organisateur, Gestion d'événements Gestev inc., Union Cycliste Internationale, Cycling Canada, leurs mandants, dirigeants, employés, représentants, agents, administrateurs et leurs compagnies sœurs, liées, apparentées, filiales, divisions, successeurs, les bénévoles, partenaires et commanditaires du Camping, du Vélirium, ainsi que le Mont-Sainte-Anne, les municipalités où sont tenus le Camping et, plus généralement, tous les organismes public ou privés liés à l'organisation et la tenue du Camping et du Vélirium (les Organisateur et les entités précédemment indiquées sont ci-après collectivement désignés comme les « **Bénéficiaires** »). Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle et toujours dans la plus grande limite autorisée par la loi, vous (et vos ayants droit, héritiers, exécuteurs et successeurs) renoncez à toute réclamation et à toute procédure quelconque à l'encontre des Bénéficiaires à la suite de pertes et dommages de quelque nature que ce soit que vous et vos invités pourraient subir à l'occasion du Camping (que cela soit avant, pendant ou après le Camping).

Frais. Le frais de réservation d'un emplacement de Camping est plus taxes applicables et doit être payé en intégralité au moment indiqué aux Conditions Spécifiques. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas vous donner accès, de vous expulser du Camping pour non-paiement des frais. Les frais de réservations sont non remboursables.

Résiliation. L'Organisateur peut résilier la présente, sans pénalité et sans responsabilité : **(A)** pour toute raison à sa discrétion au moyen d'un simple avis; et **(B)** si vous ou vos invités ne respectez pas les présentes et omettez d'y remédier dans le délai demandé par l'Organisateur selon la nature et le moment du défaut. En cas de résiliation, aucun remboursement de la réservation ne sera effectué sauf en cas de fermeture du Camping par l'Organisateur. Vous serez alors remboursé du plein montant payé au moment de l'inscription.

Captation. Vous et vos invités reconnaissez que des sons, images et vidéos de vous et vos invités peuvent être captés et pourront être utilisés, en tout ou en partie, sans frais, par l'Organisateur et par des tiers autorisés par l'Organisateur, à des fins promotionnelles, marketing et publicitaires, sans limite de médias, de supports, de langues, de temps et de territoires.

Divisibilité et survie. Si un article des présentes est déclaré invalide ou inexécutoire, cette invalidité n'a aucune incidence sur les autres articles qui peuvent continuer de s'appliquer malgré l'article invalide et les présentes doivent alors se lire comme si elle ne contenait pas ledit article.

Lois applicables. L'Entente et son interprétation sont régies par les lois du Québec, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties consentent et se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de Québec siégeant dans le district de Montréal relativement à toute action ou procédure intentée en vertu des présentes.